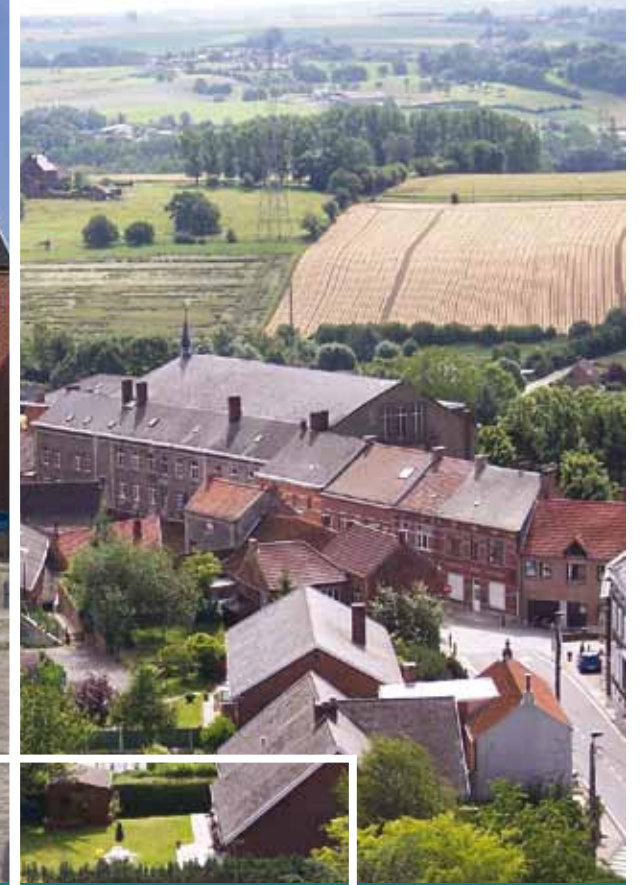


# Nos 3 villages ITTRE, HAUT-ITTRE & VIRGINAL

Bulletin d'Informations Communales / Janvier 2011



n°88

sommaire



DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE 2



TRAVAUX 3-4



COLIS DE NOËL 8



## EDITO

**Coucou ! Essayez de nous reconnaître dans cette peinture de Rembrandt : «Le Syndicat des drapiers».**

Le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Commune d'Ittre souhaite à l'ensemble de ses concitoyens ses vœux de bonne et heureuse année et rappelle à ceux qui nous dirigent (à un autre niveau), que l'histoire est un éternel recommencement...

C'est un clin d'œil plein d'humour que nous voulons vous adresser en ce début d'année 2011, comme en fin 2010, nous avons, avec les chèques pouvoir d'achat, voulu conjurer la morosité ambiante.

On peut gérer une Commune avec humour et originalité, en se préoccupant, au plus haut point, des problèmes sociaux, économiques et environnementaux, tout en faisant de nos villages un endroit exceptionnel que tout le monde nous envie.

Bonne Année !!!

> **Axel François**  
votre **Bourgmestre**



PS : Nous remercions David Mauquoy pour la composition photo...

© David Mauquoy





## LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE À ITTRE

Dès son entrée en fonction au début 2007, la nouvelle majorité a lancé un programme ambitieux de «démocratie participative».

Ce programme comportait plusieurs facettes. L'une de celles-ci a consisté à mettre sur pied pas moins de 9 conseils consultatifs (cf. tableau ci-joint).

Chacun de ces conseils est composé de 10 personnes : 5 représentants des groupes politiques composant le Conseil communal (1 PS-1PA-1Ecolo-2IC) et 5 personnes recrutées par appel au public.

La mission de ces conseils est « de rendre des avis sur une ou plusieurs questions déterminées relevant des attributions spécifiques de chaque conseil institué : selon le cas, les aînés, la jeunesse, la mobilité, les affaires sociales, l'économie durable et l'emploi local, le budget participatif, les sports, la mobilité réduite et, enfin, la solidarité internationale.

Chaque conseil consultatif est un lieu d'échange, d'information, de sensibilisation et de proposition. Selon l'article 5 du règlement d'ordre intérieur –type approuvé par le Conseil communal du 23 février 2010, chaque conseil consultatif :

- Rend des **AVIS** soit d'initiative soit à la demande des autorités communales. Celles-ci ont l'obligation d'informer le conseil consultatif du suivi motivé réservé à ces avis.
- Soumet des propositions d'**ACTIONS** aux mêmes autorités communales qui, en cas d'accord, fixent le montant budgétaire destiné à mettre en œuvre l'action préconisée.

Tous les ans, chaque conseil consultatif soumet au Conseil communal un rapport comprenant la synthèse des activités de l'année écoulée et le plan de travail pour l'année suivante. Ces rapports annuels sont présentés oralement par les présidences des conseils consulta-

tifs lors d'une session spéciale du Conseil communal fixée entre le 1er septembre et le 30 octobre. Lors de cette audition, il appartient au Collège communal de soumettre au dit Conseil communal un rapport d'évaluation sur le fonctionnement et les avis rendus par les conseils consultatifs.

Depuis trois ans que ce système de «démocratie participative» fonctionne par le biais de ces conseils consultatifs, chacun de ceux-ci a, à son actif, des réalisations tout à fait intéressantes. Je peux citer :

- Pour le conseil consultatif de la mobilité, un avis circonstancié sur le volet « mobilité » du Schéma de structure communal et toute une série de propositions qui seront relayées à travers le Plan Communal de Mobilité (PCM) soumis sous peu à la délibération du Conseil communal.
- Pour le conseil consultatif de l'économie durable et l'emploi local, une étude sur le commerce de proximité à Ittre, un projet de réglementation pour un marché hebdomadaire ou, encore, une réflexion en cours sur les potentialités d'emploi des zonings industriels dans la Commune.
- Pour le conseil consultatif des sports, des propositions de diversification sportive à Virginal, l'instauration d'un prix sportif et le développement de réseaux sportifs piétons.
- Pour le conseil consultatif de la jeunesse, la mise sur pied, depuis deux ans, du Festival Muz'lttre, des avis sur la politique communale de la jeunesse et une collaboration avec l'A.M.O. en matière de suivi individuel de jeunes en difficulté.
- Pour le conseil consultatif des aînés, un ensemble de déplacements touristiques de qualité ainsi qu'une participation intergénérationnelle à la mémoire collective de la lutte contre le nazisme à la base aérienne de Beauvechain.

- Pour le conseil consultatif du budget participatif, une réflexion sur la maîtrise des enjeux politiques couverts par l'élaboration du budget communal.
- Pour le conseil consultatif de la solidarité internationale, la mise sur pied d'expositions liées à l'aide au développement et des actions de solidarité avec les victimes du tremblement de terre à Haïti ou aux enfants abandonnés en Egypte.
- Pour le conseil consultatif des affaires sociales, citons les campagnes initiées en matière de prévention sida, de sensibilisation à la lutte contre les incivilités et contre la violence à l'école.

Voilà un bilan d'apprentissage à la «démocratie participative» encourageant.

Il peut encore être amélioré. C'est l'objet d'un examen en cours en concertation entre les présidences des conseils consultatifs et le Collège communal. Les points portent, notamment, sur la méthodologie d'examen des rapports annuels par le Conseil communal, la procédure de prise en compte par le Collège communal des avis émis par les conseils consultatifs et, enfin, l'accélération des procédures de remplacement des membres «politiques» ou «civils» des conseils consultatifs en cas de démission ou de non-participation significative.

Sur ce dernier point, quelques places sont encore à pourvoir au sein de l'un ou l'autre conseil consultatif (voir tableau ci-joint). Si cet engagement «participatif» vous séduit pour le mieux de notre Commune, faites signe...



> **Claude Debrulle**  
Echevin de la Participation

### PRESENTATION AU CONSEIL COMMUNAL DES RAPPORTS DES CONSEILS CONSULTATIFS



### COMPOSITION DES CONSEILS CONSULTATIFS

Affaires sociales	Seniors	Budget participatif
Madame Colette	Monsieur François	Monsieur Debrulle
Madame Dedobbeleer	Monsieur Deghorain	Madame Lourtie
Monsieur Dubray	Monsieur Lebbe	Monsieur Funck
Madame Haus	Monsieur Maquaire	Madame Matagne
Monsieur Teirleng	Madame Thibault	Madame Seront
Monsieur Vienne	Monsieur Vanwaeyenberghe	Madame Gorez
Madame Danniau	Monsieur Hamdis	Monsieur Dubois
Madame Canu-Langendries	Madame Pratola - Lejeune	Monsieur Martin
Madame Lucas	Monsieur Vankerkove	Monsieur Mollaert
Madame Van Stichel	Madame Vanvambergh	
Madame Druet	Monsieur Bontet	Monsieur Perniaux

Economie durable-emploi	Jeunesse	Mobilité
Monsieur Hordies	Madame Colette	Monsieur Hordies
Monsieur Berckmans	Madame Brison-Discepoli	Madame Depelchin
Monsieur De Coen	Madame Fenton	Monsieur Gossiaux
Monsieur Henry	Madame Seunier	Monsieur Martin
Madame Lourtie	Madame Van Petegem	Madame de Schoutheete
Monsieur Hamdis	Madame Dubray	Monsieur Decamps
Monsieur Jolly	Monsieur Devroede	Monsieur Mahieu
Monsieur Mahieu	Monsieur Joachim	Monsieur Michel
Madame Sorel	Madame Martin	Monsieur Perniaux
	Madame Vier	
Monsieur Martin	Monsieur Monjoie	Madame Debauche-Hendrick

Mobilité réduite	Solidarité internationale	Sports
Madame Colette	Monsieur Debrulle	Madame Colette
Madame Coppez	Madame Arias	Monsieur Cotteels
Monsieur Dubray	Monsieur De Coen	Madame Dedobbeleer
Madame Godeau	Madame Godeau	Madame Leblcq
Monsieur Przybylski	Madame Meganck	Madame Henry
Madame Cornil	Monsieur Vanwijck	Monsieur Henry
Madame Danniau	Madame Authom	Monsieur Perniaux
Monsieur Moors	Monsieur Chartier	Monsieur Wyns
Monsieur Van Driessche	Monsieur Robertz	
	Monsieur Lecrignier	
	Madame Iven - Abramowicz	Madame Mollaert

■ Echevin( e) en charge

■ Président( e) du conseil

■ Place(s) disponibles pour nouveau membre civil





## TRAVAUX



### DES MACHINES ET DES HOMMES

Vous connaissez tous notre matériel de déneigement, mais devant l'ampleur de la neige, nous avons fait appel à des entreprises privées pour dégager le plus vite possible les hameaux de Baudémont et de la Basse Hollande. Notre grue a servi également pour la rue de Samme et Mon Plaisir.

Les ouvriers communaux ont travaillé sans relâche (410h !) depuis le début du mois de décembre. Pendant le reveillon de Noël, certains ont presté des dizaines d'heures pour que les routes soient praticables et les maisons isolées désenclavées.

Merci à TOUS pour votre dévouement.



> **Christian Fayt**  
Echevin des Travaux

### UN PEU DE SEL SUR LA NEIGE

Depuis le début décembre, nous avons utilisé 180 tonnes de sel et 160 tonnes de sable du Rhin particulièrement efficace pour le verglas.

Rassurez-vous, nous en avons encore 40 tonnes de sel en réserve et 120 tonnes en commande.



### UN SERVICE DE GARDE EN PÉRIODE HIVERNALE

Il est assuré, chaque semaine, par 2 personnes pour les nuits et les week-ends. En cas de chutes de neige et/ou de présence de verglas, le service se met en route vers 4 heures du matin afin de vous assurer des routes dégagées au moment de partir à votre travail.



## LA BEAUTÉ ET LES PLAISIRS DE LA NEIGE



**Le Service Travaux vous souhaite une bonne et heureuse année !**





## ATTENTION : DE GRANDS TRAVAUX DÉBUTENT DANS LE CENTRE DU VILLAGE D'ITTRE. VOS DÉPLACEMENTS VONT ÊTRE MODIFIÉS PENDANT DES MOIS !

A partir de la mi-janvier, les travaux de pose des collecteurs (des égouts vers la station d'épuration) vont débuter dans le village d'Ittre.

Ces travaux sont bien sûr indispensables tant pour l'épuration des eaux que pour un meilleur égouttage individuel.

Mais cela signifie que, dans un premier temps, et ce pendant plus ou moins trois mois et demi, sera interdit à la circulation : le tronçon de la RN280 entre le croisement rue du Centenaire/rue Jean Jolly et la rue Basse (un peu plus loin que «L'Atelier» en direction de Virginal).

Toutes les dispositions sont prises pour que ces travaux se fassent le plus rapidement possible, en espérant que la neige ou d'autres intempéries ne nous retombent pas sur la tête.

Afin d'organiser le mieux possible la circulation pendant cette période, voici en résumé les diverses mesures qui seront prises :

- Tous les accès menant au village d'Ittre ainsi que la circulation en son sein seront mis en circulation locale (commerces accessibles) ;
- L'entrée du village par le rond-point d'Ecueillé en venant de Virginal se fera en sens unique par la rue Planchette jusqu'à la place Saint-Remy (Le sens unique à hauteur du Relais du Marquis sera donc inversé et l'accès au parking communal se fera par la même voie et non plus par la place Saint-Remy) ;
- La sortie d'Ittre et sa traversée en venant de la rue de la Montagne se fera en sens unique par la rue Haute ;
- Au départ de la Grand-Place vers le centre, il s'agira donc d'une voie sans issue ;
- La rue Jean Jolly et la rue de Baudémont resteront accessibles (football, école communale) sauf quelques jours à la fin des travaux.

- Les bus TEC suivront les mêmes parcours d'entrée et de sortie.

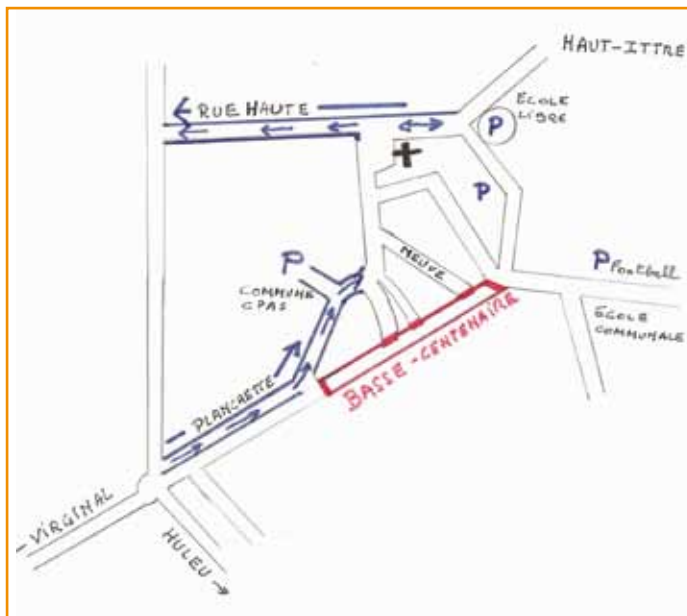
Nous sommes conscients des difficultés que ces travaux vont occasionner, et ce plus particulièrement en ce qui concerne l'accès à certains services publics, ainsi qu'à certains commerces qui perdront beaucoup de clientèle de passage.

Nous demandons dès lors à nos concitoyens d'être attentifs à continuer, sinon à augmenter leurs courses auprès de ces commerces de proximité et de qualité auxquels ils tiennent tant.

Merci pour votre compréhension, et restant bien entendu à votre disposition pour toute question complémentaire ou tout problème rencontré.



> **Marc Hordies,**  
Echevin de la Mobilité  
et de l'économie locale



## CONSTITUTION D'UNE RÉSERVE DE RECRUTEMENT - EMPLOYÉ(E) POUR LES SERVICES DE LA POPULATION ET DE L'ÉTAT CIVIL

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez vous adresser au Service du personnel soit par téléphone au 067/79.43.33 soit par mail à l'adresse : [personnel@ittre.be](mailto:personnel@ittre.be). Tous les détails sur <http://www.ittre.be>.



## GRAND SUCCÈS POUR LES CHÈQUES POUVOIR D'ACHAT

Il faut dire qu'ils sont arrivés au bon moment à la veille des fêtes de fin d'année ! Quasiment aucune erreur ni problème rencontrés. Au contraire. Merci à l'administration communale pour toute l'organisation et le suivi de cette opération. Et merci aux commerçants pour leur bon accueil.

A la liste de commerces participants que vous avez reçue avec les chèques et lue dans le précédent bulletin communal, il faut ajouter 3 nouveaux participants :

Par ailleurs, le restaurant Casa Vostra signale qu'il est également ouvert le Samedi de 18h45 à 22h30.

- > **Marc Hordies,**  
Echevin de l'économie locale ;  
**Marie-Claire Godeau-Bougard,**  
Echevine de la Population

Dénomination	Siège d'exploitation	Téléphone	Activité	Jours et heures d'ouverture
LE RELAIS D'ARBOIS	Rue de la Montagne, 34, 1460 Ittre	067 64 64 59	Restaurant	Lun. et ven. soir - ma-je-midi et soir
L'UNE ET L'AUTRE	Rue Pezin, 2, 1461 Haut-Ittre	067 84 30 90 et 0474 70 52 48	Produits bio et naturels	Lun. 14h-18h et Ven. 14h-20h. Autres jours sur rendez-vous
VERT TENDANCE	Rue Basse, 22, 1460 Ittre	067 44 20 56	Fleuristerie	Mer.-sam. : 9h30-12h et 14h-18h. Dim.: 10h-12h. Fermé lun. et mar.



## AVIS - COMMUNE D'ITTRE

La loi du 3 décembre 2005 instaurant une indemnité compensatoire de revenus en faveur des travailleurs indépendants victimes de nuisances dues à la réalisation de travaux sur le domaine public nous impose de vous informer des travaux suivants :

### TRAVAUX DE POSE DU COLLECTEUR DE ITTRE LOT 1 - ÉGOUTTAGE RUE PLANCHETTE ET JEAN JOLLY

DATE ENVISAGÉE POUR LE COMMENCEMENT DES TRAVAUX : mi-janvier 2011 et le délai d'exécution serait de 100 jours ouvrables pour le centre du village, sans tenir compte des intempéries.

La longueur totale du chantier est de 4560 m. Le collecteur démarre du site de la station d'épuration qui est en construction rue de Samme. Il longe les berges de la Sennette, passe sous le canal Bruxelles-Charleroi et remonte dans une demi-bande de circulation à la rue de Virginal pour arriver au rond-point rue Basse/rue de Huleu. Ensuite, il traverse tout le centre de Ittre par la rue Planchette, rue Basse, rue du Centenaire et rue Jean Jolly. Pour terminer au point haut à travers les bois jusqu'au bas de la ferme de la Motte. En même temps, un égouttage sera posé à la rue Planchette et à la rue Jean Jolly.

La première partie des travaux (3 mois et demi) devrait donc débuter en janvier 2011 si les circonstances climatiques le permettent, par la rue Basse (au départ du croisement avec la rue Planchette) et la rue du Centenaire jusqu'au carrefour avec la rue Jean Jolly. Cet axe sera dès lors inaccessible et la circulation de transit détournée. Une circulation locale sera organisée.

Une deuxième partie suivra à la rue Planchette entre la jonction avec la rue Basse et le rond-point d'Ecueillé.

Le maître d'ouvrage est l'Intercommunale du Brabant Wallon - rue de la Religion n° 10 à 1400 Nivelles. L'entrepreneur est la SA SODRAEP.

Si votre établissement se situe à proximité des travaux, vous tombez peut-être dans le champ d'application de la loi précitée. Dès lors, nous vous invitons à prendre connaissance de la loi du 3 décembre 2005 que vous pourrez consulter sur le site : <http://www.travauxpublics-independants.be>. En effet, si vous remplissez les conditions, vous pourriez prétendre à une indemnité compensatoire de revenus du fait des nuisances.

Pour obtenir l'indemnité, vous devrez donc d'abord vérifier que vous êtes dans les conditions et ensuite :

- demander à la commune une attestation de nuisances (à l'aide du formulaire adéquat) dès qu'elle vous informe des travaux ;
- introduire au Fonds de participation au minimum 7 jours avant la fermeture de l'établissement :
  - une demande d'indemnisation (à l'aide du formulaire adéquat) ;
  - l'attestation de nuisances délivrée par la commune.

En outre, le Gouvernement wallon a récemment décidé de constituer une réserve pour permettre à la SOWALFIN ou à la SOCAMUT d'intervenir sous forme de garantie en faveur des micro-entreprises/PME dont l'activité est mise en péril du fait de travaux publics. Pour de plus amples informations sur ce mécanisme, nous vous invitons à prendre contact directement avec la SOWALFIN au 04/237 07 70 ou à envoyer un mail à : [info@sowalfin.be](mailto:info@sowalfin.be).

Enfin, si vous avez des salariés et que vous craignez une très forte baisse d'activité, il existe des possibilités, pour les ouvriers, de mise en chômage économique, et, pour les employés, de mise en chômage temporaire pour raison de force majeure. Voir à ce sujet avec l'ONEM.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement éventuel dont vous auriez besoin dans ce cadre.

Tél : 067/ 64 60 63 / Courriel : [info@ittre.be](mailto:info@ittre.be)

> **Le Collège communal**





## QUELLE POLITIQUE D'AVENIR POUR LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION ?



### RAPPORT DEXIA 2010 : LE PROFIL SOCIODÉMOGRAPHIQUE D'ITTRE<sup>1</sup>

Cela fait des années que la banque Dexia établit chaque année le profil «financier» de notre Commune par comparaison avec un panel de Communes («Cluster») présentant les mêmes caractéristiques que notre village.

Cette année, la banque Dexia s'est lancée dans une nouvelle initiative, selon la même méthodologie, au profit des Communes concernées en établissant leur profil «sociodémographique». Il en a été de même pour Ittre et ce profil a été présenté devant le Conseil communal lors de sa séance publique du 30 novembre dernier.

En raison de l'importance des éléments statistiques tirés de cette étude démographique de notre population, il n'est pas sans intérêt de s'attarder sur quelques-unes des conclusions de ce travail et d'en analyser les conséquences politiques à moyen et long terme.

### LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION EN BELGIQUE

La tendance lourde qui marquera la société belge dans les décennies à venir est le vieillissement de sa population.

A l'instar de la plupart des pays développés, la Belgique est en pleine phase de transition démographique qui combine une diminution du taux de fécondité (1,77 enfants par femme à l'horizon 2060) et une augmentation considérable de l'espérance de vie. Les nouvelles prévisions du bureau Fédéral du Plan font état d'une croissance de la population belge allant de 10.600.000 personnes en 2007 à 12.600.000 personnes en 2060 – soit une croissance de 19,6%. Mais cet accroissement démographique se caractérise également par une concentration de la population vers les catégories d'âge les plus élevées : 26,3% de personnes âgées de 65 ans et plus !

Et cette tendance nationale se vérifie au plan régional comme au plan provincial et local.

### LES PERSONNES DE PLUS DE 65 ANS

	2010	2060
Brabant wallon	15,6%	25,1% (soit +9,5%)
Région wallonne	16,4%	25,7% (soit +9,3%)

Soit un accroissement de la part de population la plus âgée de l'ordre de  $\pm 10\%$  en un demi-siècle.

Et cette proportion se vérifie également au plan communal.

Ittre	1998	2008
Personnes de +65 ans	15,2%	21,1%

Soit un accroissement de la part de la population la plus âgée de l'ordre de  $\pm 6\%$  en 10 ans de temps !

**Les +65 ans,  
un accroissement de  
10% en 50 ans !**

Cette augmentation significative de la part de la population la plus âgée va de pair avec une diminution de la proportion de la population la plus jeune.

### LES PERSONNES DE MOINS DE 40 ANS

	2010	2060
Brabant wallon	49,6%	44,9% (soit -4,7%)
Région wallonne	49,5%	44,6% (soit -4,9%)

Soit une diminution de la part de population la plus jeune de l'ordre de  $\pm 5\%$  en un demi-siècle.

Cette tendance fondamentale du vieillissement de la population s'accompagne de plusieurs caractéristiques particulières :

- La surreprésentation des femmes dans les catégories d'âge les plus élevées et, parmi elles, un accroissement du nombre de veuves ;
- Une exposition plus grande au risque de pauvreté en raison de la perte de revenus professionnels auxquels se substituent des revenus de remplacement plus faibles tels que les montants de pension de retraite ;
- L'ancienneté du patrimoine immobilier, la faiblesse du confort des logements et la diminution des bases imposables.

Toutefois, ces caractéristiques particulières peuvent être atténuées dans des communes comme la nôtre qui sont marquées par une forte expansion migratoire (+10,41% entre 1998 et 2007 !). Celle-ci crée une importante dynamique immobilière (+11,5% de logements nouveaux entre 1998 et 2007 !) et une croissance de la base imposable (cf. l'augmentation du total des additionnels à l'impôt des personnes physiques nonobstant la diminution du taux de 7% à 6,5% depuis 2007).

### LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION EN FRANCE

Une analyse semblable a été menée en France sous l'égide de l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes économiques) et publiée en octobre dernier<sup>2</sup>. Elle confirme et amplifie les constats faits par l'étude Dexia en Belgique.

On apprend ainsi qu'en France, au 1<sup>er</sup> janvier 2010, il y avait 15.000 centenaires. En 2060, on devrait en compter 200.000, voire 380.000 si les conditions d'espérance de vie sont meilleures que prévu !

Autres signes de vieillissement de la population, l'âge moyen des français devrait passer de 39 ans en 2007 à 45 ans en 2060. Quant à la part des plus de 60 ans,

ils représenteront, dès 2035, 33% de la population contre 21% en 2007.

Enfin, l'INSEE s'est intéressée au «ratio de dépendance économique» c'est-à-dire à la répartition entre personnes actives (moins de 20 ans) et personnes inactives (plus de 60 ans). Si, en 2007, on comptait 86 personnes d'âge inactif pour 100 personnes d'âge actif, le rapport va s'inverser : en 2035, il devrait y avoir 114 inactifs pour 100 actifs et en 2060, 118 inactifs pour 100 actifs.

### QUELLE POLITIQUE D'AVENIR FACE AU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION ?

Le thème du vieillissement de la population s'inscrit désormais de manière systématique dans toutes les réflexions politiques d'avenir : politique budgétaire, sociale, économique, politique des médias, de la recherche, stratégies commerciales des entreprises de distribution et de services...

Les répercussions de cette mutation démographique interpellent, au premier chef, les pouvoirs publics et, en première ligne, les Communes et les CPAS. Ces autorités locales seront directement concernées par la réponse «politique» à donner à la problématique du vieillissement de leurs populations : mobilité, santé publique, logement, services sociaux, institutions de soins,...

L'enjeu n'est pas mince. Comment appréhender, sous toutes ses facettes, l'enjeu que représente ce vieillissement et comment déterminer les grands axes de la politique locale pour les législatures à venir ? Comment articuler le développement différent, voire plus étoffé, des services à la population tout en assurant les équilibres financiers nécessaires à une saine gestion publique et ce, dans un contexte budgétaire difficile ?

**Le nombre de  
centenaires en Belgique  
est passé de 546 en 1990  
à 1559 en 2010 !**

L'analyse démographique comparative établie par le rapport Dexia constitue un point de départ et un cadre de référence nécessaire à l'établissement et à l'affinement des politiques relatives aux seniors. Celles-ci devront veiller, en particulier, à maintenir la solidarité entre les générations. Cette attention devra être d'autant plus soutenue que, dans une société vieillissante, les rapports de force sociaux sont susceptibles de peser en faveur des plus âgés.

Ainsi, en matière de santé, ce sont surtout les personnes les plus âgées qui souffrent des affections de longue durée (cancer, diabète, ...) et qui sont sources des dépenses de santé les plus lourdes. A terme, les moins malades, donc les plus jeunes, ne risquent-ils pas de voir leurs propres soins de santé moins remboursés ?

De même, en ce qui concerne la répartition entre actifs et inactifs, si l'on veut maintenir le même rapport que celui observé en France en 2007, l'étude de l'INSEE indique qu'il faudrait en modifier les limites et faire passer l'âge pivot à 68 ans en 2060 au lieu de 60 ans retenus actuellement. » Quid, en Belgique, pour assurer un financement équitable et solidaire des régimes des pensions de retraite ?

Autant de questions qui méritent d'être approfondies, y compris au plan communal, que ce soit au Conseil Communal, au CPAS, voire au sein du conseil consultatif des Aînés.

**Ratio de dépendance  
économique : 114 inactifs  
pour 100 actifs  
en 2035 en France !**

Autant de questions qui méritent d'être approfondies, y compris au plan communal, que ce soit au Conseil Communal, au CPAS, voire au sein du conseil consultatif des Aînés.

Autant de questions qui méritent d'être approfondies, y compris au plan communal, que ce soit au Conseil Communal, au CPAS, voire au sein du conseil consultatif des Aînés.

> **Claude Debrulle, Premier Echevin**

<sup>1</sup> Dexia – Public Finance – Verdicq Delphine – Profil sociodémographique : Ittre - 2010

<sup>2</sup> Cf. Le Monde du 28 octobre 2010





# VOEUX



*L'année 2010 s'achève !  
Abandonnez-lui vos soucis pour débiter 2011 dans la joie.*

*Les INTERETS COMMUNAUX vous souhaitent cette  
année nouvelle ponctuée d'événements heureux, de  
petits et grands bonheurs.*

*Les INTERETS COMMUNAUX travaillent pour vous et  
restent à votre écoute. N'hésitez donc pas à contacter  
nos élus qui sont à votre disposition.*

Jean-Paul Cayphas, Elodie Debels, Hélène de Schoutheete, Alain Detry,  
Suzanne Henry, Ferdinand Jolly, Donatienne Jossart, Daniel Vankerkove,  
Georgette Van Stichel, Marc Vienne, Thierry Wyns.

## Départ de Marie-Jo Doumont

Après une vie entière passée à Haut-Ittre et Ittre, je m'envole aujourd'hui vers de nouveaux projets. Avec la nouvelle année, je quitte notre beau village.

Au moment du départ, je voudrais remercier tous ceux qui m'ont soutenue durant ces 7 années de vie politique.

Tout d'abord vous, les électeurs, qui m'avez fait confiance à plusieurs reprises en m'attribuant un poste de conseillère communale.

Ensuite le groupe des IC avec qui, durant toutes ces années, j'ai pu travailler efficacement, dans la confiance et la bonne entente, dans l'intérêt de chacun des habitants de la commune.

A vous tous, mes amis, mes voisins, mes concitoyens, je vous dis MERCI et vous souhaite une bonne et heureuse année 2011.



Marie-Jo Doumont

## EXPRESSION POLITIQUE: ECOLO

### ECOLO DEMANDE UNE POLITIQUE PLUS GLOBALE ET PLUS VOLONTARISTE EN MATIÈRE DE NUTRITION SANTÉ.

Cette semaine a lieu sous présidence belge une conférence européenne sur les plans «Nutrition santé» des Etats membres. Plusieurs parlementaires du groupe Ecolo-Groen ! avaient organisé le 8 octobre dernier un séminaire dont le but était d'inspirer un renforcement de la politique de nutrition-santé en Belgique. Pour les écologistes, le ou les futurs plans nutrition santé doivent prévoir des mesures plus globales et toujours plus volontaristes pour atteindre des objectifs de santé publique tels que la diminution de l'obésité, des cancers et des maladies cardio-vasculaires. Pour atteindre ces objectifs, les députées Ecolo-Groen Thérèse Snoy, Muriel Gerkens et Eva Brems, ont déposé aujourd'hui 7 décembre, une proposition de résolution à la Chambre.

Notre mode d'alimentation a considérablement changé durant les dernières 50 années. Nous mangeons plus de glucides rapides et moins de glucides lents, deux fois plus de graisses totales et parmi celles-ci, plus d'acides gras saturés que d'insaturés et plus de graisses "trans" (hydrogénées). Ce mode d'alimentation se généralise dans le monde en lien avec la diffusion du mode de vie occidental, et surtout dans les classes populaires urbaines du fait de l'accessibilité de produits transformés industriellement et distribués à grande échelle.

Il y a aussi une évolution importante dans la façon de manger : aujourd'hui nous mangeons vite et de façon inadaptée à nos besoins énergétiques.

Ce régime alimentaire entraîne à l'évidence des effets sur la santé, même si on ne peut pas toujours lier une cause à un effet. La plupart des Etats du monde enregistrent de plus en plus de personnes en surpoids ou en voie d'obésité. En Belgique, la dernière enquête de santé menée par l'Institut de Santé Publique révèle que presque la moitié de la population adulte (54 % des hommes et 40 % des femmes) ont un "indice de masse corporelle" IMC (ou BMI en anglais) de plus de 25. 14 % souffrent d'obésité. Et chez les jeunes de 2 à 17 ans, 18 % souffrent de surpoids.

L'obésité est un problème majeur car elle est directement corrélée à d'autres affections comme l'hypertension (12,7 % de la population), l'hypercholestérolémie, les maladies cardiovasculaires, le diabète de type 2, et certains cancers. Par ailleurs, le potentiel de prévention du cancer par l'alimentation est reconnu comme important.

Le lien alimentation-santé est donc bien un grand enjeu de santé publique

Suivant les directives de l'OMS et de l'Union européenne, un premier Plan National Nutrition Santé a vu le jour en Belgique en 2006, se donnant les objectifs suivants : l'adéquation de la balance énergétique, l'augmentation de l'apport en fruits et légumes, la diminution de l'apport en matières grasses, la diminution de l'apport en sucres simples ajoutés et l'augmentation de l'apport en sucres complexes, la réduction de sel et des carences spécifiques en minéraux et vi-

tamines, l'augmentation de l'apport en eau... Mais ce PNNS n'était pas soutenu par une véritable volonté politique. A part quelques campagnes d'information, aucune mesure structurelle n'a été prise.

Ecolo demande un renforcement des politiques de nutrition-santé à tous les niveaux de pouvoir et une prise en compte de ces enjeux dans les politiques agricole, des transports, de l'environnement, de l'éducation et de la formation, de la culture et des sports, de l'emploi et du travail. Plus que de simples objectifs nutritionnels, Ecolo souhaite que les futurs PNNS intègrent des objectifs de développement durable comme la réduction de l'empreinte écologique de l'alimentation, et des objectifs de santé publique comme la diminution de l'obésité. Une meilleure gestion du «temps pour manger», ainsi que de multiples encouragements de l'activité physique, doivent être associés à la politique de qualité alimentaire. «Manger mieux en mangeant simple et bouger plus» doit devenir possible pour tous, et se vivre dans la convivialité !

Découvrez notre site, [www.ittre.ecolo.be](http://www.ittre.ecolo.be)

> **Paul Perniaux,**  
**Sécretaire de la locale Ecolo Ittre et**  
**Conseiller communal**

## TOMBE (ET PAS SUR) LA NEIGE : PENSEZ AUSSI AUX PIÉTONS EN DÉGAGEANT VOS TROTTOIRS

S'il faut se réjouir et féliciter notre service des travaux pour sa mobilisation afin de déneiger nos routes, il faut également féliciter les citoyens qui ont dégagé leurs trottoirs.

Malheureusement, beaucoup de trottoirs n'ont pas été dégagés, au risque d'une chute ou de devoir se déplacer sur la rue, autre danger.

Il faut donc rappeler que le dégagement des trottoirs est de la responsabilité des riverains, et qu'outre l'obligation reprise dans le règlement de police (\*) et le risque d'être rendu responsable d'un accident, déneiger votre trottoir est un signe de convivialité envers tous les usagers de votre village : enfants, poussettes, personnes âgées, etc.

Merci de penser à eux une prochaine fois.

> **Marc Hordies, Echevin de la Mobilité**

(\*) «Les riverains doivent maintenir le trottoir ainsi que les accotements, bordant leur immeuble bâti ou non, en parfait état de conservation et de propreté, et prendre toutes mesures propres à assurer la sécurité, la propreté et la commodité de passage des usagers.»





## TROUBLES DE L'ATTENTION - RILATINE® JUSTE UNE MISE AU POINT

**Vénérée ou maudite, la Rilatine® (pour utiliser la marque la plus courante) ne laisse pas indifférent. Cette molécule de la famille des amphétamines est prescrite aux enfants atteints de troubles de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDA/H).**

**Son succès pose cependant certaines questions, tant médicales qu'éthiques...**

Les enfants sous Rilatine étaient 6000 en 2004. Ils seraient 26.500 aujourd'hui...

D'une part, un certain nombre de pathologies ou de problèmes psychologiques peuvent imiter en certains points les TDA/H. Il s'agit alors d'agitation et d'opposition plutôt que d'hyperactivité ou d'inattention. Dans ce cas, la prescription de Rilatine® est abusive.

D'autre part, il y a beaucoup de diagnostics qui n'auraient pas été posés il y a 15 ans parce que le trouble est mieux connu aujourd'hui. Il y a donc aussi plus de prescriptions justifiées.

### RILATINE, UN CALMANT ?

Pour savoir de quoi il retourne, il faut comprendre le mode d'action de cette molécule (méthylphénidate) commercialisée chez nous sous les noms de Rilatine® ou Concerta®.

C'est un stimulant qui a la particularité d'être active sur l'attention qu'elle stimule.

Elle permet à l'enfant de filtrer les bruits environnants qui d'habitude le détournent de ce qu'il fait.

L'enfant est alors plus calme parce qu'il a la possibilité d'être plus attentif, moins distrait, plus structuré.

### POUR OU CONTRE

Les spécialistes s'accordent pour dire que ce traitement est efficace quand il est administré à qui en a besoin.

C'est bien cette efficacité qui a largement contribué aux abus de prescription pour enfants turbulents, mais sans troubles de l'attention.

Les «antis» insistent sur les effets secondaires. Ils accusent la molécule de provoquer des retards de croissance, des troubles neurologiques, du sommeil et autre amaigrissement.

Les études les mieux menées mettent en évidence, dans le cadre d'un dosage thérapeutique normal, quelques effets secondaires immédiats : maux de ventre, maux de tête, perte d'appétit, insomnie, vomissements ou vertiges.

Un surdosage peut provoquer de l'hypertension, des palpitations,...

L'apparition de ces effets est surveillée de près par le médecin et le dosage sera adapté si nécessaire, voire un changement de molécule sera envisagé.

Avec un recul d'un demi-siècle, le seul effet secondaire à long terme a été prouvé : le ralentissement de la croissance, 4cm de moins en moyenne.

Mais il n'y a aucune dépendance, d'ailleurs les enfants arrêtent souvent les traitements pendant les WE et les vacances sans effet de manque.

### DES CONDITIONS STRICTES DE REMBOURSEMENT

Le remboursement de la Rilatine® doit faire l'objet d'une demande préalable au médecin conseil de la mutualité.

Celui-ci est chargé de vérifier que certaines conditions sont bien remplies :

- L'utilisation doit concerner des enfants/jeunes (jusque 18 ans) qui peuvent réellement en tirer un bénéfice thérapeutique.
- Le diagnostic TDA/H et la nécessité de la Rilatine® sont confirmés par un neuro-pédiatre ou un spécialiste en psychiatrie pédiatrique.
- L'administration de la Rilatine® fait partie d'un schéma global

### FAIRE LA PART DES CHOSES

Afin d'éviter les abus, auxquels nous assistons aujourd'hui, il faudrait développer et valoriser les alternatives aux médicaments.

Il est essentiel de s'assurer que le traitement médicamenteux n'est pas la seule thérapie appliquée à l'enfant.

Elle doit s'inscrire dans une prise en charge plus large incluant des interventions psychologiques, éducationnelles et sociales : rééducation à l'attention, logopédie, kinésiologie, yoga, information et collaboration avec les professeurs, mise en place de limites, valorisation de l'enfant,...



> **Nathalie Colette**  
Echevin de la Santé



## EXPRESSION POLITIQUE : ITTRE PLUS

En 2010, nous avons fêté les 125 ans du Parti Ouvrier Belge, aujourd'hui Parti Socialiste en Wallonie et à Bruxelles. Cet événement a été en grande partie occulté par la crise et les négociations pour sortir de l'impasse communautaire sans tout concéder aux nationalistes flamands.

Plus de 6 générations de militants et d'élus se sont battus pour améliorer les conditions de vie du peuple, engrangeant progrès après progrès.

L'essor du Parti, mais aussi des mutualités et des syndicats, a permis de transformer en profondeur notre société, toujours dans le sens d'une plus grande sécurité d'existence et d'une liberté pour chacun de construire sa vie.

Les pensions garanties par l'Etat, les soins de santé, les congés payés, l'indexation des salaires, l'assurance chômage, l'émancipation des femmes, l'école gratuite pour tous, le suffrage universel, l'antiracisme, la réduction du temps de travail, l'avortement, l'euthanasie, l'écologie sociale... La liste des acquis socialistes semble interminable !

Et ces combats se poursuivent activement, tant il est vrai que l'injustice sociale n'est pas morte. Aujourd'hui comme hier, il faut être fort pour faire reculer le libéralisme mondialisé, pourvoyeur de privatisations et d'insécurité sociale.

Dans le contexte actuel de crise, un des domaines qui tient au cœur des socialistes est les difficultés de logement que rencontrent de plus en plus de concitoyens. Ce problème devient particulièrement interpellant quand on sait que 20 % de la population active en Wallonie perçoit à peine le salaire minimal, que le taux de chômage tourne toujours autour des 15 %, que les pensions légales en Belgique sont parmi les plus faibles d'Europe et qu'en Brabant Wallon, nous manquons clairement de logements sociaux.

Vos élus socialistes de Ittre-Plus souhaitent vous rencontrer pour discuter ouvertement de la situation à Ittre, des efforts accomplis et de ce que nous pourrions faire dans l'avenir, notamment dans le cadre de l'élaboration de notre programme pour les prochaines élections communales.

C'est pourquoi nous organiserons fin février une table ronde sur ce sujet. Soyez attentifs au toutes-boîtes que vous recevrez prochainement pour vous y inviter.

En souhaitant d'ores et déjà vous y voir nombreux.

> **Pascal Messemakers**  
Président de l'Union Socialiste  
Communale de Ittre



## PROPRIÉTAIRE AVANT 37 ANS

### DE QUOI S'AGIT-IL ?

Consciente de la forte inflation immobilière à laquelle nous sommes confrontés, la Province du Brabant wallon a décidé d'octroyer une nouvelle aide.

Celle-ci a pour objectif de promouvoir l'accès des jeunes habitants du Brabant wallon à la propriété.

Il s'agit d'une prime de 1€ par tranche d'emprunt de 1.000€ avec un maximum de 100€ par mois.

Par exemple, un emprunt de 25.000€ donnera lieu à une prime mensuelle de 25€.

Elle est accordée pour une durée maximale de 3 années consécutives.

Cette intervention est cumulable avec l'ensemble

des autres aides, qu'elles soient provinciales ou non.

### CONDITIONS POUR BÉNÉFICIER DE L'AIDE

- Habiter le Brabant wallon depuis plus d'1 an ou y avoir habité pendant au moins 5 années.
- Ne pas être propriétaire d'un autre bien au revenu cadastral supérieur à 372,50€.
- Introduire sa demande dans les 5 mois suivant la signature de l'acte authentique de prêt.
- Etre âgé de moins de 37 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivant la signature de l'acte authentique.
- Le logement ne peut avoir une valeur vénale



en vente forcée de plus de 240.849,50€ pour l'année 2010.

- Le logement doit être affecté à la résidence principale des demandeurs.

### EN PRATIQUE

Pour obtenir toutes les conditions et les formulaires de demande :

**Service de la cohésion sociale et du logement**, Avenue Einstein 2, 1300 Wavre

Tél : 010/23 60 81 / Fax : 010/23 60 84

Mail :

cohesionsociale.logement@brabantwallon.be

Ou les télécharger sur le site :

www.brabantwallon.be

## 895 !

Ils étaient 895 pensionnés, ces 16 et 17 novembre 2010, à braver la pluie et le froid pour recevoir leur colis de Noël. Le minibus communal était par ailleurs aussi de service à cette occasion (Seniors, n'hésitez pas à faire appel au minibus !).

Un beau succès pour cette initiative du Conseil consultatif des Aînés et du service population de notre Commune. Un travail de titan pour la préparation et la confection de ces colis qui, chaque année, sont plus conséquents et, cerise sur le gâteau, proviennent de nos commerces locaux.

Un grand merci à tous les services communaux impliqués dans cette excellente organisation.

> **Marie-Claire Godeau-Bougard, Officier de l'Etat-civil**



## NAISSANCES

**FLANDROY LÉA** : née le 18/11/2010 à Nivelles

**PIETQUIN AGATHE** : née le 30/11/2010 à Soignies

**DE BRABANTER LOUVE** : née le 2/12/2010 à Woluwe-Saint-Lambert

**JONCKHEERE EMI ET CHARLINE** : nés le 03/12/2010 à Soignies

**DE CAUSMAECKER LÉA** : née le 3/12/2010 à Ottignies-Louvain-la-Neuve

**LOP VITORIA** : née le 4/12/2010 à Braine-l'Alleud

**LARCIN LOUISE** : née le 5/12/2010 à Braine-l'Alleud

**CLAEYS MARGAUX** : née le 6/12/2010 à Braine-l'Alleud

**PONT NOAN** : née le 12/12/2010 à Soignies

**ROUET MAËVA** : née le 20/12/2010 à Braine-l'Alleud

**LOUSSE ACHILLE** : né le 27/12/2010 à Soignies

## MARIAGES

**CLAES PIERRE ET KADZIOLKA EWA** :  
le 18/12/2010

## DÉCÈS

**VANDEN ABELE MARIE** : décédée le 11/12/2010 à ITTRE

**TORREKENS ELISABETH** : décédée le 14/12/2010 à TUBIZE

**COOLS JOSEF** : décédé le 15/12/2010 à WOLUWÉ-SAINT-LAMBERT

**MECH MADELEINE** : décédée le 23/12/2010 à TOURNAI

**LENGLEZ DANIEL** : décédé le 25/12/2010 à ITTRE

**MICHEL IRÈNE** : décédée le 26/12/2010 à NIVELLES

**DELVAUX AUGUSTA** : décédée le 27/12/2010 à BRAINE-LE-CHÂTEAU

**DERNY WALTHER** : décédé le 04/01/2011 à NIVELLES



> **Marie-Claire Godeau,**  
**Officier de l'État-civil**

**Prochain Conseil communal : Budget 2011**

**LE 25 JANVIER 2011 À 19H,**  
**SALLE DES MARIAGES**

## Bulletin d'Informations Communales

Editeur responsable : **Claude DEBRULLE**, Echevin de l'Information, des Finances, de la Culture, de la Participation, du Tourisme et de la Solidarité internationale.

Coordinateur communal : **Angel Antuna**

Graphisme et mise en page :  
**Nancy Dutoit d'Inform'Action asbl**

Impression : **Imprimerie Delferrière**

## INTEMPÉRIES

DU 13 ET 14 NOVEMBRE 2010

Le week-end du 13 et 14 novembre 2010, la Belgique a été touchée par des intempéries qui n'ont pas épargné notre entité.

La commune d'Ittre a, dès lors, introduit une demande de reconnaissance de cette catastrophe naturelle comme étant une calamité publique.

La procédure ayant à présent abouti, nous invitons les personnes sinistrées à introduire, dans un délai de 3 mois à dater de la publication de l'Arrêté Royal de reconnaissance dans le Moniteur belge – soit jusqu'au 31 mars 2011 – une demande auprès du Gouverneur de la Province au moyen de formulaires spécifiques qui sont disponibles sur le site internet de la commune ou auprès du Service Population.

## PROJET ÉOLIEN

Nous avons projeté d'aller visiter dans le courant du mois de février un parc éolien en activité sur le territoire de Perwez.

Si vous voulez participer à la visite, prenez contact avec :

**M. ANGEL ANTUNA :**

**067/79 43 43**

**OU**

**0479/ 21 52 11**